



Service central de législation
Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

Luxembourg, le 7 janvier 2021

Objet : Question parlementaire n° 3366 — Demande de modification des compétences

Monsieur le Ministre,

Me référant à la question parlementaire n°3366 relative aux décisions de blocage de transactions financières sur ordre de la Cellule de Renseignement Financier (CRF), j'ai l'honneur de vous informer que la problématique y visée ne rentre pas dans les attributions du ministère des Finances, telles qu'énoncées par l'arrêté grand-ducal du 28 mai 2019 portant constitution des Ministères. Partant, le ministère des Finances se déclare incompétent pour répondre à ladite question parlementaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le Ministre des Finances

Bob Kieffer

Directeur du Trésor